



Vannes, le 30 octobre 2013

## **Morbihan énergies : vers une collectivité locale «tout numérique» !**

**Morbihan énergies s'apprête à signer une convention avec la Chambre régionale des comptes, la Paierie départementale et la Direction départementale des Finances publiques en présence du Préfet du Morbihan. L'objet de cette signature : une dématérialisation complète de la chaîne comptable et financière du Syndicat.**

Le jeudi 7 novembre 2013, Henri Le Breton, Président du Syndicat Morbihan énergies, signera une convention avec Michel Rasera, Président de la Chambre régionale des comptes, Pierre-André Boudy, Payeur départemental, et Alain Guillouët, Directeur des Finances publiques départementales. En présence de Jean-François Savy, Préfet du Morbihan, cette signature autorisera la transmission des documents budgétaires, comptables et financiers par voie électronique.

Morbihan énergies pourra télétransmettre à la Chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle financier et à la Direction des Finances publiques dans le cadre des échanges comptables, l'ensemble des documents dématérialisés de son exercice budgétaire (budgets, bordereaux de paiement, factures et pièces justificatives).

### **Vers le tout numérique**

Dès 2007, lors de son assemblée générale devant les Maires et le Préfet du Morbihan, Henri Le Breton engage le Syndicat vers un cap « zéro papier ».

Morbihan énergies enclenche de nombreuses réformes qui lui valent d'ailleurs le label Intranet national en 2010. Les procédures de gestion des marchés sont dématérialisées ainsi que la facturation des principales entreprises. Tour à tour, le Syndicat a développé son propre système numérique de gestion des opérations, ouvre un site Extranet à l'intention de toutes les communes du Morbihan, dématérialise la procédure d'enquête administrative, déploie son système d'information géographique (SIG).

En 2010 et en 2012, Morbihan énergies dématérialise successivement avec la Préfecture le contrôle de légalité des actes réglementaires puis des actes budgétaires. Il confirme son engagement en intégrant à son fonctionnement un système de gestion électronique des documents (GED) mettant en place une circulation essentiellement numérique de toute information.

En 2013, le Syndicat achève sa dématérialisation par la signature de cette convention avec ses partenaires financiers (le comptable, la DGFIP et la CRC). Morbihan énergies préfigure ainsi la collectivité locale «tout numérique» de demain intégrant aussi le télétravail. L'ensemble de la démarche s'inscrit, bien entendu, dans la logique de simplification des procédures administratives voulue à l'échelle nationale.

### **Enjeux de la dématérialisation**

La dématérialisation est la transformation de supports d'informations papier en fichiers numériques. Un document dématérialisé n'existe plus dès lors sur support physique. La dématérialisation sert à gérer de manière totalement électronique les documents, de leur création à la consultation en passant par leur échange avec des partenaires.

Dans le cadre des documents budgétaires et comptables, outre le fait de supprimer l'envoi par voie postale, la dématérialisation permet transparence, gain de temps, d'argent, de fiabilité et d'efficacité. L'authenticité et l'intégrité des documents ainsi que leur transmission y sont garanties par des signatures numériques.

C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é



## Dates et chiffres clefs de la dématérialisation

<b>2007</b>	Lancement démarche «zéro papier»
<b>2008</b>	Gestion numérique des opérations Mise en place d'un Extranet
<b>2009</b>	Dématérialisation de la facturation travaux Système d'information géographique
<b>2010</b>	Dématérialisation actes réglementaires avec Préfecture
<b>2011</b>	Dématérialisation intégrale de la procédure travaux
<b>2012</b>	Gestion électronique des documents Dématérialisation actes budgétaires avec Préfecture
<b>2013</b>	Dématérialisation échanges financiers

Au niveau comptable, la dématérialisation représente par année :

<b>260 000</b>	feuilles économisées
<b>500 000</b>	pages numérisées

### Qui sommes-nous ?



Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat des énergies contrôle et organise depuis 1965 la fourniture et la distribution d'électricité des 261 communes du département.

Autorité concédante, il est aussi maître d'ouvrage et maître d'oeuvre de travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique. Il assure pour 255 communes les compétences d'investissement en éclairage public ainsi qu'au cas par cas des opérations de diagnostic et de maintenance. Morbihan énergies intervient également dans le domaine des bornes de recharge pour les véhicules électriques, de la fibre optique en Morbihan, des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement), du gaz et des réseaux de chaleur.

#### Signature :

**Jeudi 7 novembre 2013 à 11h**  
Morbihan énergies  
27 rue de Luscanen  
56000 VANNES

#### Contact presse :

Arnaud Le Guelvouit  
Tél : 02 97 62 79 23  
Mél : [communication@sdem.fr](mailto:communication@sdem.fr)